



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Mission Appui à l'Autorité Environnementale

Tél : 02 36 17 46 38

Mél : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 12 août 2021

à

Monsieur Jean-Luc DUPONT,
Président de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral pris suite à votre saisine de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas pour une demande d'examen enregistrée sous le numéro F02421P0128.

Les délais et voies de recours sont indiqués dans ledit arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la région
Centre-Val de Loire et par délégation,

Monsieur Jean-Luc DUPONT
Président de la Communauté de
communes Chinon Vienne et Loire
Hôtel de Ville
32, rue Marcel Vignaud
37420 AVOINE